

Ces Turques se battent pour que leur gouvernement (le peuple l'ignore) reconnaisse le génocide des Arméniens

A Istanbul, le procès intenté contre la coprésidente de l'Association (turque) des Droits de l'Homme, Eren Keskin et une membre de la

Commission contre le racisme et la discrimination, Güllistan Yarkin,



sur l'allégation d'insulte à l'Etat concernant leur déclaration en

2021, qui condamnait le Génocide arménien, s'est déroulé les 26 et 27 mars dernier.

Les deux accusées sont jugées pour "insulte publique à la nation et à l'Etat turc."

Le procureur a demandé que Eren Keskin et Güllistan Yarkin soient punies pour leur crime commis , condamnant la Turquie d'avoir organisé



un "prétendu" génocide.

S'exprimant contre l'avis du procureur, Eren Keskin a déclaré : "Nous ne menaçons ni insultons personne. Nous disons que les évènements

survenus en 1915 étaient un génocide".

Güllistan Yargin a déclaré de son côté que "ce qui s'est passé en 1915 était un génocide commis par le Comité Union et Progrès (CUP).

L'avocat des accusées a rappelé que ses "clientes n'ont pas insulté ni la nation turque ni le Gouvernement de la République de

Turquie. Les déclarations de mes clientes sont destinées au CUP. Il n'y avait pas de nation turque en 1915 mais des sujets de

l'Empire ottoman et l'instauration de la République de Turquie date de 1923." Un délai pour que ces éléments soient pris en

considération a été demandé par la défense.

Le tribunal a reporté l'audience au 24 avril mais suite aux objections dans la salle (24 avril génocide arménien, ndlr) la date a été fixée au 2 mai.

A la sortie du Palais de Justice, Eren Keskin a déclaré au journal arménien Agos d'Istanbul ;(celui fondé par Hrant Dink , assassiné)

"Nous faisons une déclaration tous les 24 avril depuis 2005 avec l'appel "Reconnaitre le genocide arménien et demander pardon"

Mais depuis 2018 , les rassemblements et les déclarations publics pour

commémorer les événements de 1915 sont interdits.

Pourtant la Turquie a signé la Convention Européenne des Droits de l'Homme qui garantit la liberté d'expression. Il est donc illégal

d'organiser ce procès. Nous pensons que ce que nous faisons est juste et nous continuerons la lutte".

Zaven Gudsuz zaven471@hotmail.com (ancien élèves des collèges mekhitaristes d'Istanbul & de Sèvres)

diplômé d'économie de l'Université de Nantes en France

photos : D.R.

...